Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202612-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.12

OBJET :

ETAT : Demande de subvention DSIL

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	10
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M AUBIN David, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M Jean-Claude PERINAUD
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie ZARADER
M AUBIN David donne pouvoir à Mme HUGONNET Gwénaëlle

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'équipement. À ce titre, les opérations visant à renforcer la sécurisation des espaces publics sont éligibles. Il est ainsi proposé, en lien avec le CLSPD, de solliciter la DSIL afin de financer l'aménagement de bornes escamotables, rue de la Boissière, pour un montant de 37 500 €.

Dans l'attente de l'adoption du projet de loi de finances pour 2026, et notamment des dispositions relatives à la création du Fonds d'investissement des territoires (FIT), la Préfecture du Finistère a indiqué qu'aucune circulaire DETR-DSIL ne serait publiée pour lancer la campagne 2026. En l'absence d'instructions nouvelles, les règles d'éligibilité et les catégories d'opérations définies dans la circulaire DETR/DSIL 2025 demeurent donc applicables.

Pour la DSIL, le taux d'intervention est limité à 80 % maximum du coût HT d'une opération.

Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Briec de l'Odet a été installé le 18 décembre 2024. L'un de ses axes prioritaires porte sur le « vivre ensemble » et la protection des espaces publics. Une fiche action intitulée « Agir pour une circulation apaisée » y a été intégrée.

Dans ce cadre, la sécurisation des abords de l'école Yves-de-Kerguelen constitue un enjeu important pour la commune, d'autant plus que l'établissement est situé en plein cœur de ville, dans un secteur où la circulation est dense et les usages multiples. La rue de la Boissière, qui longe l'école, est un axe structurant du centre-ville, générant une cohabitation parfois délicate entre véhicules et usagers vulnérables aux

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202612-DE

heures d'entrée et de sortie des élèves.

Afin de renforcer la sécurité dans ce secteur très fréquenté, la commune souhaite mettre en place un dispositif permettant de réguler temporairement la circulation motorisée aux moments les plus sensibles de la journée. Le projet prévoit ainsi l'installation de bornes escamotables permettant de fermer ponctuellement la voie, tout en maintenant son usage en dehors des horaires scolaires.

Une première expérimentation, menée durant les six mois du chantier de la médiathèque, a permis de tester cette fermeture temporaire. Elle a démontré qu'il était possible d'interrompre momentanément la circulation sur cet axe central sans perturber durablement les mobilités du centre-ville, tout en améliorant significativement la sécurité aux abords de l'école.

Dans ce cadre, la ville de Briec propose de solliciter une subvention pour l'aménagement d'un dispositif de bornes escamotables à hauteur de 37 500 €.

Catégorie	**Typologie de dépenses**	**Montant (€ HT)**	**%**
DÉPENSES	Achat et installation des bornes escamotables	125 000 €	100 **%**
Total dépenses		**125 000 €**	**100 %**
RECETTES	**DSIL**	**37 500 €**	**30 %**
	CONSEIL DEPARTEMENTAL-FDSR	20 000 €	16 %
	Autofinancement	67 500 €	54 %
Total recettes		**125 000 €**	**100 %**

Vu la circulaire DETR DSIL 2025 du 5 novembre 2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement, travaux en date du lundi 12 janvier 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :
1. D'approuver le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2026 pour l'aménagement de bornes escamotables pour un montant sollicité de 37 500 €
2. D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)